

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice	15	L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.
présents	14	
votants	14	

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 24 novembre 2022

**PRESENTS** : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C. GREGOIRE B. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. CHIPIER L. POULAT JP. PADEL S. THELISSON G.

**EXCUSÉ** : M. BONNIER P.

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : GRANJON X.

**OBJET : TARIFS CIMETIERE POUR 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réviser les tarifs de prix de vente applicables aux différentes concessions du cimetière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, les tarifs seront les suivants :

Pour les concessions de cimetière :

- concessions de quinze ans : 80 € le m<sup>2</sup>
- concessions trentenaires : 125 € le m<sup>2</sup>

Pour les concessions de columbarium :

- concessions de quinze ans : 285 €
- concessions trentenaires : 455 €

Pour le jardin du souvenir :

90 € comprenant les frais d'enregistrement et service rendu.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
X.GRANJON,



Le Maire,  
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 8 décembre 2022

Publié le 8 décembre 2022

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat